



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

**N°2024-035**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 02 juillet 2024**

Date de convocation : 27/06/2024

Date d'affichage 27/06/2024

---

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 02 juillet à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Georges MARCOS, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF ;

**Étaient absentes excusées** :

**Étaient absentes non excusées** :

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Antoine CORBEAU a été élu secrétaire de séance.

**RECRUTEMENT ET REMUNÉRATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS LE 31/07/2024**

Vu la sortie au BIOPARC du 31/07/2024

Vu l'effectif des 26 enfants inscrits à ce jour

Vu la prévision des inscriptions supplémentaires d'enfants sur cette journée

Vu la nécessité d'avoir 2 animateurs par groupe de 10 enfants dans le parc

Vu l'effectif d'animateurs permanents présents

Vu les taux d'encadrement en matière d'accueil collectif des mineurs sans hébergement (ACM)

Considérant qu'à des fins d'organisation et de commodité

Après avis de la Commission Enfance Jeunesse,

Si l'effectif dépasse 30 enfants il est proposé de recruter 1 animateur supplémentaire sur la journée du 31 juillet

Si l'effectif dépasse 40 enfants il est proposé de recruter 2 animateurs supplémentaires sur la journée du 31 juillet

Les animateurs seront recrutés via un Contrat d'Engagement Educatif et une rémunération en forfait journalier brut (sur une base de 9 heures) :

- Animateur diplômé BAFA	60,00 €
- Animateur stagiaire BAFA	50,00 €
- Animateur non diplômé	50,00 €
- Directeur Adjoint BAFD ou BPJEPS	80,00 €
- Directeur Adjoint Stagiaire BAFD ou BPJEPS	70,00 €

Les montants ci-dessus sont à majorer de 10 % au titre des congés payés ; il est précisé que les animateurs sont recrutés en fonction des effectifs au centre de loisirs.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire soumet au vote les éléments présentés ci-dessus.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 14 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 04 juillet 2024

Le Maire, Anthony ROULLIER

